

**SIGNATURE D'UNE CHARTE DE L'ARBRE ENTRE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS ET LAGNY-SUR-MARNE : UN ENGAGEMENT COMMUN POUR LA PRÉSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ARBORICOLE**

**Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 février 2025** — La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (Laurentides, Canada) et la Ville de Lagny-sur-Marne (France), jumelées depuis plusieurs années, renforcent aujourd'hui leur coopération par la signature officielle d'une Charte de l'arbre. Cet engagement commun marque une étape significative dans la protection et la mise en valeur du patrimoine arboricole des deux municipalités.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté partagée de reconnaître l'importance des arbres et de préserver la biodiversité, de sensibiliser les citoyens à l'importance des arbres en milieu urbain et d'encourager les bonnes pratiques en matière de planification, de plantation et d'entretien des arbres. La Charte de l'arbre formalise ainsi des principes clés tels que la protection des arbres remarquables, la plantation d'espèces adaptées aux conditions climatiques locales et la promotion d'actions pédagogiques.

La signature de cette Charte s'est déroulée à distance, le 11 février dernier lors de la séance du conseil de Lagny-sur-Marne, dans laquelle les maires des deux villes, M. Jean-Paul Michel et M. Frédéric Broué, accompagnés d'élus municipaux ont signé la Charte virtuellement. Cet événement symbolique témoigne de la volonté des deux municipalités d'unir leurs efforts pour protéger leur patrimoine naturel tout en renforçant leurs liens d'amitié.

« Cette Charte reflète notre engagement envers la nature et la qualité de vie de nos citoyen.ne.s. Nos arbres sont des alliés précieux face aux changements climatiques, et cette coopération internationale nous permet d'enrichir nos pratiques et d'impliquer encore davantage notre population. En tant que villes jumelées, nous partageons des valeurs communes et une vision d'avenir où la nature a toute sa place. Cette Charte est une belle illustration de notre engagement mutuel pour un environnement sain et durable. » a souligné M. Frédéric Broué, maire de Sainte-Agathe-des-Monts.

« C'est une grande fierté de partager ce jumelage avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, et que l'on puisse apprendre les uns des autres. C'est tout le sens de cette charte » a tenu à ajouter M. Jean-Paul Michel, maire de Lagny-sur-Marne.

Les prochaines étapes de ce partenariat comprendront des échanges d'expertises entre les services municipaux des deux villes, ainsi que la plantation d'un arbre en reconnaissance de cette précieuse collaboration à la Place Lagny à Sainte-Agathe-des-Monts ainsi qu'au Square Sainte Agathe des Monts à Lagny-sur-Marne. Pour l'occasion, la Ville a choisi de planter un érable rouge qui est une espèce qui tolèrera bien les changements climatiques.

Avec cette Charte de l'arbre, Sainte-Agathe-des-Monts et Lagny-sur-Marne posent un geste fort en faveur de la nature et d'un avenir plus vert pour les générations futures.

— 30 —

**Renseignements:** Laurie Michaud, responsable des communications  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts  
[michaud.laurie@vsadm.ca](mailto:michaud.laurie@vsadm.ca)  
819-326-4595, poste 3215